



Séance plénière des 20 et 21 juin 2016

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2016

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} commissions,

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Éric CHEVÉE, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

La Décision modificative n° 1 pour 2016 présente un budget supplémentaire qui s'élève à 37 M€ en crédits de paiement (dépenses et recettes), soit 3,3 % du budget primitif.

Elle permet d'intégrer au budget les restes à réaliser de l'exercice 2015 (17,4 M€ en recettes et 27,6 M€ en dépenses) ainsi que le résultat de clôture.

Ainsi, hors réaménagement de la dette, le budget 2016 modifié (en intégrant les restes à réaliser, le résultat 2015 et le budget supplémentaire) s'élève à 1 177 M€.

La décision modificative permet également de procéder à des ajustements d'autorisations de programmes et d'engagements.

1/ Les ajustements des autorisations de programmes (AP) et d'engagements (AE)

Cette DM fait apparaître un total de 59,98 M€ d'AP/AE dont 27 M€ en investissement et 32,9 M€ en fonctionnement.

En investissement, le CESER constate l'ouverture d'une AP de 25 M€ pour la reconstruction du CFA de la Chambre de Métiers de Blois, opération prévue entre 2017 et 2021. A l'instar de la reconstruction du campus des métiers et de l'artisanat de Joué-lès-Tours, de telles opérations permettent de moderniser l'appareil de formation et contribuent à améliorer l'image de l'apprentissage.

Les autres AP n'appellent pas d'observation du CESER. Elles concernent principalement :

- Une augmentation de 1,5 M€ au titre des fonds FEDER pour l'appel à projets « Innovation » qui connaît un certain succès.
- Une participation de la Région pour faire face aux intempéries récentes dans les lycées, en particulier le lycée Jeannette Verdier de Montargis (0,800 M€).

En fonctionnement, le CESER relève plus particulièrement :

- Un volume de 32 M€ pour la formation dont une AE de 23 M€ pour le plan national « 1 million de formations pour les personnes en recherche d'emploi » (cf. avis spécifique du CESER sur le rapport présenté à cette séance plénière).

Les autres ajustements d'AE correspondent aux ouvertures habituelles pour les savoirs de base, les chèques formation et les rémunérations des stagiaires de la formation.

- Une AE de 1,8 M€ pour lancer l'appel à projets Trans'Europe Centre pour la rentrée 2016/2017.
- Des mouvements d'AE qui font suite à un avenant à la convention entre la Région et le département de l'Indre. Ce dernier a souhaité réduire les crédits régionaux réservés pour la mise en place du transport à la demande (- 0,469 M€) pour tenir compte du transfert en 2017 de la compétence transport non urbain de voyageurs à la Région. Il souhaite que ce montant soit utilisé pour soutenir en 2016 le secteur agricole afin d'éviter une année blanche en attendant la mise en place du SRDEII.

Le CESER pense que la loi NOTRe oblige à des révisions des conventions Région-Départements suite aux nouveaux transferts de compétences. Il estime que la Région ne doit plus financer des opérations qui n'entrent pas dans son champ de compétences et ce d'autant plus que certains départements se désengagent facilement des compétences qui leur échappent. La Région doit donc être plus sélective dans le cadre de ces conventions avec les départements qui devraient, sans doute à l'avenir, se limiter aux compétences partagées.

Le CESER s'inquiète de ne trouver, ni en AP/AE ni en crédits de paiement, des crédits pour relayer la fin prématurée de l'action économique des départements (hormis l'Indre).

2/ Le projet de DM en crédits de paiement

Les crédits de paiement supplémentaires s'élèvent à 37 M€ équilibrés en dépenses et en recettes dont 7,4 M€ concernant une régularisation d'opérations comptables et 29,6 M€ en fonctionnement pour la mise en œuvre par la Région du Plan national de « un million de formations ».

Le CESER note par ailleurs une augmentation de la ligne « renforcement de l'enseignement supérieur » à destination de l'ADESI¹ dans l'Indre (+ 0,185 M€ compensé par une économie sur la ligne « Services TER »). Ce soutien s'inscrit dans le cadre de la convention que la Région a signée avec le Département de l'Indre en 2015. La Région a prévu d'intervenir à hauteur de 0,934 M€ sur la période 2015-2020, à parité avec le département, l'ADESI ayant été désignée comme « animateur du Comité Territorial du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (SRESVE) ».

Le CESER s'étonne du dispositif particulier du département de l'Indre avec une association intermédiaire alors que dans les autres villes accueillant des antennes universitaires, les collectivités territoriales interviennent directement. Il souhaite avoir des précisions sur le contenu des actions prévues par l'ADESI, notamment en matière de vie étudiante. A cet égard, il demande que la Région réunisse rapidement le comité de suivi du SRESVE.

Dans la cadre du service TER, le rapport évoque l'adaptation du Plan transport lors des vacances de février et d'avril. Le CESER fait remarquer que le problème des services et horaires adaptés se posent pour toutes les vacances. Il déplore l'absence d'anticipation et d'organisation de la SNCF pour élaborer bien en amont un véritable plan et pouvoir délivrer ainsi des informations fiables aux usagers du TER.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEPENSES ET RECETTES POUR 2016 APRES INTEGRATION DE LA DM1

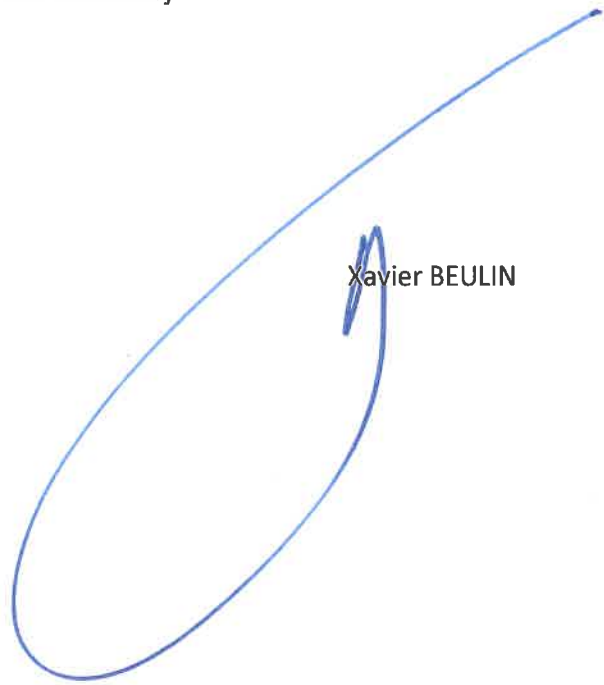
| DEPENSES 2015 (en M€) | BP 2016 | REPORTS 2015 | BS 2016 | TOTAL DEPENSES 2016 APRES DM1 |
|---|-----------------|--------------|--------------|-------------------------------|
| Fonctionnement | 717,16 | 27,36 | 29,61 | 774,13 |
| - Interventions régionales (dont Fds européens) | 556,74 | 22,81 | 29,61 | 609,16 |
| - Moyens généraux | 147,07 | 4,55 | | 151,62 |
| - Frais financiers | 13,35 | | | 13,35 |
| Investissements | 395,26 | 0,27 | 7,4 | 402,93 |
| - Interventions régionales (dont Fds européens) | 338,01 | 0,033 | 7,4 | 345,44 |
| - Moyens généraux | 5,45 | 0,23 | | 5,68 |
| - Remboursement capital dette | 51,80 | | | 51,80 |
| TOTAL DEPENSES (hors gestion de la dette) | 1 112,42 | 27,63 | 37,01 | 1 177,06 |
| | | | | |
| RECETTES 2015 (en M€) | BP 2015 | REPORTS 2015 | BS 2016 | TOTAL RECETTES 2016 APRES DM1 |
| Fonctionnement | 898,37 | 0 | 37,0 | 935,37 |
| - Interventions régionales | 56,53 | | 37,0 | 93,53 |
| - Dotations Etat, fiscalité et autres participations | 841,84 | | | 841,84 |
| Investissements | 208,82 | 17,4 | 0 | 226,22 |
| - Interventions régionales | 58,74 | | | 58,74 |
| - Dotations et autres recettes | 36,28 | | | 36,28 |
| - Emprunt | 113,8 | 17,4 | | 131,2 |
| - Préfinancement FCTVA | | | | |
| TOTAL RECETTES | 1 107,19 | 17,4 | 37,0 | 1 161,59 |
| Affectation du résultat 2015 NB : 5,1 M€ avait été intégré par anticipation au BP 2016 ? | 15,4 | | | 15,4 |
| TOTAL RECETTES (avec résultat reporté et hors gestion de la dette) | 1 122,68 | 17,4 | 37,0 | 1 177,08 |

¹ Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre.

Hormis le Plan « 1 million de formations », la DM 1 pour 2016 est un document à portée modeste. Elle consiste essentiellement en un ajustement technique des crédits.

Avis adopté à l'unanimité.

[Absents et n'ont pas pris part au vote : FSU, CGT, Sud Solidaires]

A large, handwritten signature in blue ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke that curves downwards and then back up to form a large loop.

Xavier BEULIN